

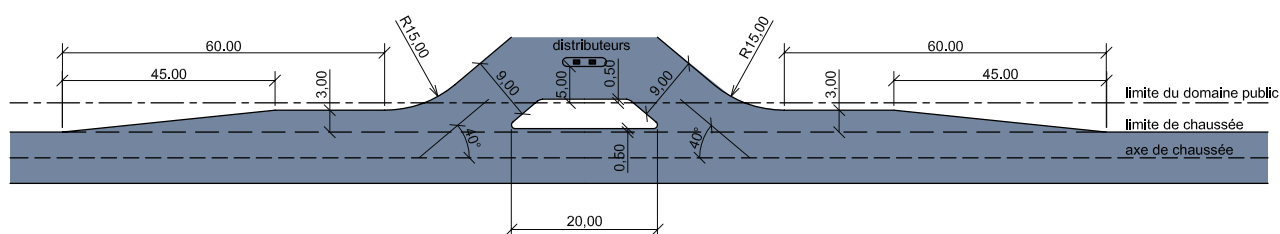
ANNEXE 3 : CONDITIONS DE RACCORDEMENT DES PISTES DE STATION-SERVICE SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

DISTRIBUTEURS DE CARBURANTS

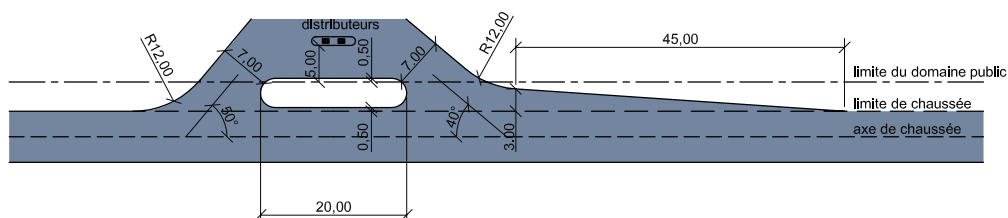
Implantation des distributeurs de carburant en bordure des routes départementales

Hors agglomération :

A- Routes départementales de catégorie A et B



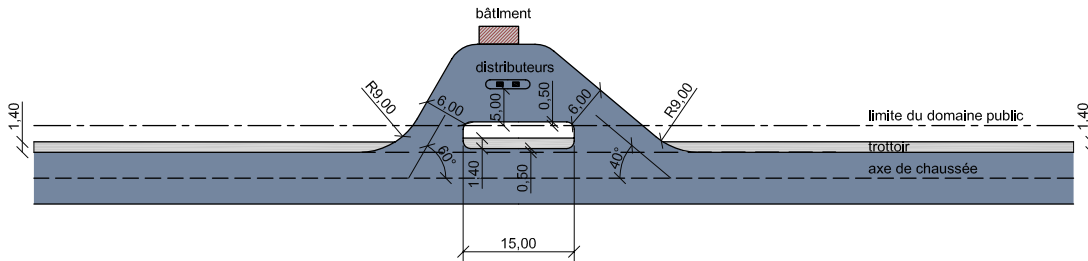
B- Routes départementales de catégorie C et D



N.B : En présence d'une ligne discontinue en axe de la RD, la modification de la sortie par rapport à l'angle sera de 60° au lieu de 50° pour permettre à tous les véhicules de sortir dans les 2 sens

Toutes les côtes indiquées hormis les angles sont des valeurs minimales (l'unité est le mètre) pour les longueurs et les rayons

En agglomération :



Toutes les côtes indiquées hormis les angles sont des valeurs minimales (l'unité est le mètre) pour les longueurs et les rayons